



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

JEMA 2018

Professionnels Métiers d'Art

Organisées par

Institut National
des Métiers d'Art

Avec le soutien de



Les Journées Européennes des Métiers d'Art 2018

12^{ème} édition

Thème « Futurs en Transmission »

L'INMA et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Cher vous invitent à participer aux Journées Européennes des Métiers d'Art qui auront lieu les **7 et 8 avril** dans toute la France et certains pays européens.

QUE SONT LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART ?

Cet événement a été imaginé pour promouvoir les valeurs fortes des métiers d'art, au travers de leur richesse et de leur diversité ainsi que pour valoriser l'excellence et le savoir-faire à la française. Ce secteur, à forte valeur ajoutée et au poids économique considérable, vit grâce aux professionnels de talent qui l'animent et le font évoluer avec passion.

Ce Rendez-vous annuel et unique est pour vous une véritable opportunité et permet de :

- participer à un événement dédié et offert,
- se faire connaître du public et par conséquent de futurs clients et prescripteurs,
- se développer économiquement,
- améliorer sa visibilité grâce à la communication mise en œuvre,
- échanger et de partager avec les visiteurs.

COMMENT PARTICIPER AUX JEMA 2018 ?

Pour faire partie du programme officiel national, prenez connaissance et validez le règlement (ci-joint). Remplissez le formulaire d'inscription et retournez-le à votre coordinateur départemental. Vous recevrez, en février, les outils de communication nécessaires à votre promotion à l'adresse que vous aurez indiquée sur votre formulaire d'inscription. Le site internet www.journeesdesmetiersdart.eu sera en ligne en février et présentera l'ensemble des participants à l'événement.

L'INSCRIPTION EST CONDITIONNÉE PAR LE RESPECT DE CRITÈRES :

- Exercer à titre professionnel un métier relevant de la nomenclature établie par l'Arrêté du 24 décembre 2015 quel que soit le statut du professionnel (artisan, profession libérale, artiste-auteur, Auto-entrepreneur inscrit au répertoire des métiers ou auto-entrepreneur...)
- Exercer la profession métier d'art inscrite comme activité principale.
- Ne pas demander de contribution financière au public (entrée gratuite).
- Participer de manière active à cette manifestation animations au sein de son atelier ou lors d'une manifestation.
- S'engager à ouvrir son atelier le samedi 7 avril et le dimanche 8 avril 2018 de 11h à 19h, à minima, OU à respecter les horaires de la manifestation à laquelle vous vous rattacherez.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition (affiches, invitations, cartes postales, etc.).
- Tenir informé le coordinateur départemental de votre Chambre de Métiers dans les meilleurs délais, en cas de désistement (Sébastien Duchet - 02 48 69 78 18- e-mail : s.duchet@cm-bourges.fr)

Veuillez cocher les cases ci-dessous* :

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'inscription

je reconnais avoir pris connaissance du règlement du programme officiel des Journées Européennes des Métiers d'Art et je l'accepte.

Date :

Lieu :

Votre Signature :

Journées Européennes des Métiers d'Art 2018

FORMULAIRE D'INSCRIPTION JE SUIS UN PROFESSIONNEL DES MÉTIERS D'ART

Pièces à retourner au coordinateur départemental JEMA (Chambre de Métiers du Cher) avec la fiche d'inscription* :
Penser à transmettre une légende et le copyright

- La déclaration sur l'honneur (page précédente) datée et signée,
- Photo(s) en 300 dpi, format paysage jpg, à envoyer par courriel ou cd, au coordinateur départemental JEMA, Exemples : créations, ateliers, gestes, etc.



Mes informations personnelles

Pour recevoir votre kit de communication (affiches, cartes postales, etc.), veuillez remplir le tableau ci-dessous **EN**

MAJUSCULES :

Nom* :
Prénom* :
Adresse de votre atelier ou société* :
Code postal* :
Ville* :
Tél fixe ou portable* :
Courriel* :
Site internet :



Mon atelier

Quel est le nom de votre atelier ? *
N° SIRET / SIREN* (obligatoire):

Statut : Artisan Artiste-auteur (Maison des Artistes) Profession Libérale Auto-entrepreneur

Partager votre savoir avec des scolaires :

Cocher les bonnes cases

Seriez-vous disposé à venir en cours d'année scolaire présenter votre métier et/ou proposer une animation

« métiers d'art » dans une école primaire, un collège ou/et un lycée ? Oui Non



Titre(s) et adhésion

Cocher les bonnes cases

Titre :

- Maître d'art
- Label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)
- Meilleur Ouvrier de France (MOF)
- Autres (Prix des Métiers d'art,...) :
.....



Mon métier* (cf liste jointe)

Exemple : Domaine(s) d'activités: métal / métier(s) : bronzier (possibilité d'inscrire plusieurs domaines d'activité et métiers)

Domaine(s) d'activités:

Métier(s) :



Mon programme*

Allez-vous proposer une programmation spécial Jeune Public ?

Si oui, décrivez-là :

Quel programme proposez-vous à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art ?

Description de votre métier, démonstrations de savoir-faire, ateliers-découverte, horaires spécifiques, etc.

*Champs obligatoires

>>> Pour la suite de votre inscription, reportez-vous à la situation qui vous concerne :

A - J'OUVRE SEUL MON ATELIER page 5

B - J'ACCUEILLE D'AUTRES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART DANS MON ATELIER pages 5 et 6

C - JE PARTICIPE A UN REGROUPEMENT AU SEIN D'UN ATELIER page 6

D - J'ORGANISE UN REGROUPEMENT OU UNE MANIFESTATION page 6

E - JE PARTICIPE A UNE MANIFESTATION page 6



A - JE SUIS UN PROFESSIONNEL DES MÉTIERS D'ART ET J'OUVRE (SEUL) MON ATELIER

OU B - J'ACCUEILLE D'AUTRES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART DANS MON ATELIER

Ouverture au public de mon atelier*

Attention, vous devrez ouvrir votre atelier au minimum le samedi et le dimanche de 11h à 19h (cf. règlement).

Rayer les mentions inutiles

Samedi 7 avril 2018 de 11h à 19h*

Les horaires sont ajustables au-delà des tranches obligatoires.

De 8h 9h 10h 11h à 19h 20h 21h 22h 23h

Dimanche 8 avril 2018 de 11h à 19h*

Les horaires sont ajustables au-delà des tranches obligatoires.

De 8h 9h 10h 11h à 19h 20h 21h 22h 23h

Je peux également ouvrir mon atelier le vendredi 6 avril 2018 Oui Non

Les horaires du vendredi sont libres.

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h



L'accueil du public au sein de mon atelier

Les visiteurs

Cocher la bonne case

Entrée libre

Sur rendez-vous uniquement

Votre atelier est-il équipé pour accueillir un public à mobilité réduite ? Oui Non



Adresse et coordonnées de mon atelier*

Nom du lieu :	
Adresse : <i>(numéro, bis/ter, rue, complément d'adresse)</i>	
Complément : <i>(code, étage)</i>	
Code postal :	Ville :

B - J'ACCUEILLE D'AUTRES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART DANS MON ATELIER

Accueil de professionnels métiers d'art dans mon atelier*

Quels sont les professionnels métiers d'art qui rejoindront votre atelier ?

Les professionnels des Métiers d'Art participant à votre événement sont invités à s'inscrire également aux Journées Européennes des Métiers d'Art en leur nom propre en précisant à quel atelier ils sont rattachés.

C - JE SUIS UN PROFESSIONNEL DES MÉTIERS D'ART ET JE PARTICIPE A UN REGROUPEMENT AU SEIN D'UN ATELIER*

Attention vous devez avoir l'autorisation préalable du professionnel pour vous joindre à son atelier.

Merci de vérifier que le professionnel des Métiers d'Art concerné soit bien informé et inscrit aux Journées Européennes des Métiers d'Art 2018, avant de vous inscrire.

Nom de l'atelier hôte (nom, coordonnée)* : _____

D - JE SUIS UN PROFESSIONNEL DES MÉTIERS D'ART ET J'ORGANISE UN REGROUPEMENT OU UNE MANIFESTATION*

Nom de la manifestation (+ dates, horaires, lieu et adresse) et joindre la liste des participants (vous pourrez la transmettre progressivement en fonction des contacts que vous aurez)

E - JE SUIS UN PROFESSIONNEL DES MÉTIERS D'ART ET JE PARTICIPE A UNE MANIFESTATION*

**Attention vous devez avoir l'autorisation préalable de l'organisateur avant de rejoindre une manifestation.*

Nom de la manifestation (nom de l'organisateur)* : _____

À retourner par courrier ou par mail à :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher

à l'attention de Sébastien DUCHET

15 rue Henri Dunant – CS 80345 – 18023 BOURGES CEDEX

s.duchet@cm-bourges.fr